

Sujet : [INTERNET] Projet ISDI arrêté préfectoral nlc-20-082 du 29-10-20

De : Sandra Poiret <sandrapoiret@icloud.com>

Date : 10/01/2021 21:49

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet, Je me permet de vous
exprimer ma désapprobation au projet ISDI arrêté préfectoral nIc-20-082 du 29-10-20-
projet d'exploitation sur la commune de Fontenay en
Parisis.

J'ai choisi le
Haras du Parisis parce que j'habite à Le Thillay et ma fille de 9 ans s'est
attachée aux Poneys car cela fait bientôt trois ans qu'elle les
connaît.

Ce projet est néfaste à la santé des chevaux et
des habitants de Fontenay en Parisis qui était jusqu'alors une ville très agréable
et où je compte beaucoup d'amis de la famille. Dites non à ce projet Monsieur
le Préfet. Veuillez croire, Monsieur le Préfet à l'assurance de mes salutations
distinguées. Sandra Poiret, assistante d'élèves en situation de handicap à l'ort.
Le Thillay.

Envoyé de mon iPhone